

DÉCISION DU MAIRE

Systèmes d'Information
Linda CHABRERIE
Décision n° DEC_2023_067

Objet : Maintenance du logiciel "CD-ROM Guide Etat Civil" par la société ADIC

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,
VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

DÉCIDE :

Article 1 : De signer un contrat avec la société A.D.I.C. Informatique - Groupe SEDI - BP n° 72002 – 30702 UZES Cedex, pour la maintenance du logiciel CD-ROM Guide État Civil. Ce contrat sera conclu pour une période d'un an, soit du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Il sera renouvelable deux fois par tacite reconduction, sans toutefois pouvoir excéder trois ans.

Article 2 : Le montant de cette maintenance sera fixé à 35,00 € HT(trente-cinq euros) par an, soit 42,00 € TTC (quarante deux euros).

Article 3 : Les crédits nécessaires au paiement de la dépense figurent au budget 2023 et figureront aux budgets suivants.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le



ID : 091-219104791-20230523-DEC_2023_067-AU